



Paris, le 4 mars 2014

Compte-rendu **FORCE OUVRIÈRE** du **Comité Technique des DDI du 27 février 2014**

Séance de rattrapage en temps agité pour les fonctionnaires...

Suite à la précédente réunion dont l'ordre du jour n'avait pu être épuisé – faute de temps – le comité technique des DDI était convoqué sous la présidence du Secrétaire général du gouvernement avec, au programme :

- Approbation du PV du comité technique du 16 janvier 2014,
- Bilan social 2012 des DDI,
- Formation continue en DDI,
- Santé et sécurité au travail :
 - Mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique,
 - Consultation du CT des DDI sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail,
- Élections professionnelles 2014 (seuil des élections sur sigle ou liste, nombre de sièges au CT central et au sein des CT locaux).

En ouverture de la réunion, FO a replacé les points inscrits à l'ordre du jour avec le contexte toujours plus agressif connu par les agents des DDI et les fonctionnaires en général. Un contexte justifiant l'appel à la mobilisation lancé par FO le 18 mars prochain !

Retrouver ci-dessous le lien vers :

[la déclaration préliminaire FO au CT](#)

Réponses du Secrétaire général du gouvernement :

BILAN SOCIAL: En ce qui concerne les réductions d'effectifs pour la période 2010 / 2013 le SGG a dû admettre que sur 2010 / 2011 et, dans une moindre mesure en 2012, les effectifs des Services Départementaux ont subi plus de réduction d'effectifs que les Services Régionaux. A partir de 2013 cet écart a diminué. Pour 2014 / 2015, dans l'attente de la finalisation des exercices de gestion, les prévisions de diminution sont identiques entre Services Régionaux et Départementaux.

Perspective qui ne réjouit nullement FO qui demande l'arrêt des suppressions d'emploi ... quels que soient les services !

ADS/ATESAT : Le DRH adjoint du MEDDE/METL (Eric Le Guern) a indiqué avoir entendu l'insatisfaction des organisations syndicales par rapport au démarrage du comité de suivi. Il rappelle que le Secrétaire général du MEDDE/METL a déclaré que le comité de suivi avait vocation à aborder tous les sujets. En ce qui concerne la prime de restructuration, le SGG précise que le fait qu'il n'y ait plus d'obligation de mobilité pour obtenir la prime est en discussion. Une décision concernant cette prime devra être prise avant fin mars.

Sur l'ensemble de ces sujets, FO prendra toute sa place pour défendre les agents concernés aujourd'hui par le plan social ADS/ATESAT, et demain par d'autres si aucune inflexion n'est donnée !

Convergence des régimes indemnitaires : pour la DGAFP ce sujet continue de cheminer pour arriver à une convergence dans la moyenne. Pour le SGG la convergence des régimes indemnitaires doit entrer en phase de décision.

FO ne peut souscrire au principe d'une convergence « au rabais ». Une convergence qui ne saurait cependant déboucher sur une baisse de rémunération pour certains agents bénéficiant aujourd'hui d'un régime « au dessus de la moyenne »...

Convergence des prestations d'action sociale : en ce qui concerne le reste à charge sur les restaurants administratifs, la SGG a indiqué continuer à travailler sur le sujet.

FO veillera à ce que cette mesure puisse bénéficier aux personnels des DDI... dans la perspective que les agents de toutes les administrations puissent en bénéficier !

Santé et sécurité au travail : sur les risques psychosociaux (RPS) le SGG indique que des instructions précises ont été données dans le cadre des textes sur le fonds de modernisation et que ce sujet serait abordé lors du Groupe d'échange du 20 mars 2014.

Pour FO, textes et outils ne pourront remplacer fixation d'un cap et d'une lisibilité sur les missions, emplois et rémunérations des agents...

Point 1 : Approbation du PV du comité technique du 16 janvier 2014 :

Le PV correspondant est approuvé.

Point 2 : Bilan social 2012 des DDI (document présenté par l'administration [→ici](#)) :

Suite à un premier exercice réalisé en 2011 et présenté fin 2012 (partiel bien qu'ayant le mérite d'exister et alors que les bilans sociaux ministériels ignorent désormais pour partie les agents en DDI), est présenté le projet de bilan social 2012. Un document encore beaucoup trop quantitatif... et peu qualitatif en dépit d'une réelle amélioration notée.

Un document qui, surtout, en ne livrant que des données partielles et non mises en perspective par rapport aux années précédentes, tente de masquer ce que Force Ouvrière a démontré en croisant les données que personne ne souhaite recouper : à savoir que les DDI ont de nouveau perdu 6% de leurs plafonds d'emploi en 2012 (près de 10% pour les DDT-M !)... ce qui les met artificiellement en situation globale de sur-effectif! La démonstration de ce que porte FO depuis de longs mois :

pour les DDI, MAP = RGPP... en pire!!

Une réalité que l'administration a elle-même de plus en plus de mal à cacher : la préparation des élections professionnelles de cette fin d'année l'amenant à reconnaître que le nombre d'électeurs été passé entre fin 2010 et fin 2013 de **42977 à ... 31167 !**

A fin 2013, sous les feux croisés de la RGPP et de la MAP, les DDI ont ainsi perdu plus du quart de leurs effectifs ! Sacré respect des discours de façade sur le maintien des effectifs départementaux !

Concernant le contenu du bilan social en lui-même, Force Ouvrière considère que l'exercice ne doit aucunement se cantonner à lister et ventiler des effectifs par DDI, tranche d'âge et genre des agents, mais que l'ensemble des thématiques usuelles d'un bilan social y soient abordées.

Ce qui est encore loin d'être le cas dans cette 2^{ème} génération de bilan social des DDI comme le reconnaît elle-même l'administration en dépit de compléments apportés depuis sa version initiale à la demande de FO (budget de fonctionnement, premiers éléments sur la médecine de prévention et les risques psychosociaux, temps partiel...).

Pour les prochains exercices, FORCE OUVRIERE demande que soient notamment abordées les problématiques suivantes:

- absences pour raison de santé au delà des accidents du travail,
- approfondissement sur la médecine de prévention et les risques psychosociaux,
- suivi du temps de travail, écrêtement, respect des garanties minimales, CET,
- jours de formation par agent (support et métiers), en faisant la part des formations « obligatoires »,
- recrutements en sortie d'école, bilan des mobilités/départs en retraite,
- évolutions d'organisation / fermeture de sites / agents ayant fait l'objet de repositionnements / impact des réformes sur les missions (ADS/ATESAT/gestion des services d'eau et d'assainissement),
- fonctionnement des instances de dialogue social au delà du seul CT central des DDI.

Force Ouvrière a de nouveau interpellé le SGG en rapport avec la pyramide des âges (40% des agents des DDI ayant plus de 55 ans), plaçant l'employeur État face au défi de mettre en place les conditions pour valoriser les missions et parcours professionnels en DDI... au risque de ne pouvoir recruter et renouveler les générations. A moins que cela ne soit de toutes façons pas au programme ?

Point 3 : Formation continue en DDI (document présenté par l'administration →[ici](#) et ses annexes [1](#), [2](#) et [3](#))

Si FORCE OUVRIERE se félicite de l'ouverture d'un chantier relatif à la formation professionnelle en DDI, FORCE OUVRIERE demande que celui-ci porte une réelle ambition en matière de gestion des compétences au bénéfice des agents des DDI et des missions qu'ils sont chargés de porter, et réclame que l'ensemble des conditions de réussite soient mises en œuvre :

- restaurer le sens et revaloriser les missions portées par les DDI,
- offrir aux agents, aux cadres et aux structures des perspectives lisibles à moyen terme, et les moyens pour s'inscrire ou mettre en œuvre une politique de gestion des compétences,
- ré-investir au niveau des administrations centrales les parcours de prise de poste en DDI et l'animation des réseaux métiers,
- dégager des moyens exceptionnels pour accompagner les évolutions, au niveau financier pour l'accès aux formations et la prise en charge des déplacements, et au niveau des effectifs globaux des DDI via une dotation d'ETP spécifique à la formation,
- replacer les questions de gestion des compétences au premier plan des responsabilités des direction et du dialogue social local,
- restaurer la capacité des SG de proximité à piloter une politique de gestion des compétences,
- rendre accessible à tous une offre de formation locale adaptée, tout en mobilisant à bon escient des outils ministériels renforcés.

Pour en savoir plus sur les positions de FORCE OUVRIERE sur la formation en DDI : Communiqué du 4 décembre 2012 → [ici](#)

Point 4 : Santé et sécurité au travail :

FORCE OUVRIERE réclame depuis deux ans la mise en place d'une instance centrale de dialogue social pour traiter des problématiques relatives à l'hygiène et la sécurité au travail. Des problématiques aujourd'hui bien orphelines en dépit des enjeux présents pour les agents des DDI.

Pour la première fois, le CT des DDI voyait inscrit à son ordre du jour des points en rapport avec ces dernières...

- **Mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique :**

La mise en œuvre de l'accord cadre sur la prévention des risques psychosociaux dans la sphère des DDI relève de la responsabilité du SGG, dans le cadre d'une articulation à définir avec les ministères. La conseillère prévention des services de Matignon interviendrait en appui des démarchés à conduire pour les DDI.

Conformément aux instructions générales, un diagnostic devra être conduit en 2014 dans chaque DDI, dans la perspective d'établissement d'un plan d'action en 2015 dans le cadre des CHSCT locaux. Plans d'action dont le bilan devrait être dressé en 2016.

Une instruction du Premier ministre est prévue en début d'année 2014, annonçant notamment la mise en place d'un référentiel de formation et d'indicateurs de suivi (absentéisme / rotation / actes physiques).

Pour FORCE OUVRIERE, la mise en place de ce processus ne doit pas obérer la réalité et l'ampleur des problématiques rencontrées de manière aiguë par les agents des DDI, frappés par les réformes et la rigueur appliquée à leurs services.

Pour FORCE OUVRIERE, la meilleure prévention des risques psychosociaux relève de choix politiques et budgétaires. Pour redonner lisibilité aux agents sur la pérennité de leurs postes et des missions de service public !

- **Consultation du CT des DDI sur les questions et projets de textes relatifs à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail :**

Le SGG annonce la mise en place d'un suivi au niveau central par le CT des DDI en formation dédiée en 2014, avec une première session programmée le 17 avril 2014.

Pour FORCE OUVRIERE, il ne s'agit là que d'un premier pas devant alimenter les réflexions sur la mise en place d'un CHSCT central des DDI en tant que tel. FORCE OUVRIERE demande en conséquence l'établissement d'un bilan d'étape à mi-2014 dans la perspective de la mise en place des instances renouvelées début 2015.

Point 5 : Élections professionnelles 2014 (seuil des élections sur sigle ou liste, nombre de sièges au CT central et au sein des CT locaux) :

L'inscription de ce point faisait écho aux débats du précédent CT des DDI ([→ ici](#)), et devait pour FO conclure les débats relatifs au dimensionnement des CT de proximité en fonction des effectifs de chaque DDI.

FO se félicite de la décision du SGG de suivre ses propositions en la matière (ci-dessous), devant déboucher sur une circulaire discutée à l'occasion d'un prochain groupe d'échange :

Le tableau de dimensionnement des comités technique des DDI page suivante :

Effectifs au 31/12/2013		Repartition des DDI par seuil d'effectif						Nombre total de représentants titulaires du personnel	Evolution
Nombre de représentants titulaires du personnel aux CT des DDI en fonction de l'effectif		DDCS	DDCSPP	DDPP	DDT	DDTM	Total DDI par seuil d'effectifs		
0 à 100 agents	4	46	38	39	1	0	124	496	
de 101 à 150 agents	5	3	7	8	9	0	27	135	
de 151 à 200 agents	6	1	0	2	32	6	41	246	
de 201 à 250 agents	7	0	0	1	17	4	22	154	
de 251 à 300 agents	8	0	1	0	5	3	9	72	
de 301 à 400 agents	9	0	0	0	2	10	12	108	
Plus de 400 agents	10	0	0	0	0	3	3	30	
								1 241	-333
									-21,16%

Questions diverses : FO a interpellé le SGG sur le fait que certains préfets mettaient en place des astreintes pour les agents des DDI dans les SIDSIC. FO a réclamé et obtenu une réunion du comité de suivi des SIDSIC afin de discuter au niveau national de la mise en place de ces astreintes.

Prochaines échéances :

Groupe d'échange du 20 mars 2014
CT des DDI en formation « hygiène et sécurité » du 17 avril 2014

Vos représentants au CT des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),*

Nos experts thématiques :

*Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)
Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)
Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)*

Tous en grève le 18 mars 2014 pour exiger :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 5 % immédiatement et le rattrapage du retard sur l'inflation,
- la revalorisation des carrières et de la grille indiciaire,
- l'arrêt des destructions massives de postes qui dégradent les conditions de travail.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfpfo@fr.oleane.com
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris